



## **GARANTIE LIMITÉE AU CANADA – PIANOS POUR LA MAISON**

### **En vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009 (mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2010)**

Merci et félicitations pour votre récent achat d'un piano Roland. Nous sommes convaincus que vous profiterez longtemps de votre nouvel instrument qui, comme tous les pianos Roland, a été conçu et fabriqué avec le plus grand soin et dans un souci de qualité afin de vous garantir une fiabilité et une fidélité hors pair.

À titre de premier propriétaire, nous sommes heureux de vous offrir une garantie du fabricant limitée, non-transférable, qui couvre votre instrument contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une **période d'un (1) an à partir de la date d'achat** chez un détaillant Roland autorisé au Canada.

#### **AVIS IMPORTANT!!! ENREGISTREZ VOTRE PRODUIT DANS LES 30 JOURS ET OBTENEZ GRATUITEMENT UNE GARANTIE PROLONGÉE**

Enregistrez votre piano Roland dans les 30 jours suivant sa date d'achat, en ligne à l'adresse [www.roland.ca](http://www.roland.ca) ou par la poste en remplissant la carte ci-jointe, et recevez une garantie limitée supplémentaire de quatre (4) ans sur les pièces. Vous profiterez en tout d'une garantie limitée de cinq (5) ans sur les pièces.

Il n'existe aucun processus d'enregistrement particulier en ce qui a trait à la garantie prolongée. Il suffit simplement de remplir le formulaire standard d'enregistrement de produit.

#### **GARANTIE LIMITÉE. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS.**

##### **COUVERTURE**

Votre nouveau piano Roland est couvert contre les défauts de matériaux et de fabrication entraînant la défectuosité, la défaillance ou le défaut de fonctionnement de l'instrument dans des conditions d'utilisation normales. La présente garantie couvre les **pièces pour une durée totale d'UN (1) an (ou de CINQ (5) ans)** et la **main-d'œuvre pour une durée d'UN (1) an** à partir de la date d'achat.

##### **EXCLUSIONS**

La présente garantie **ne couvre pas** les dommages ou les défauts de fonctionnement découlant d'une utilisation inappropriée, y compris, mais non de façon limitative, d'une négligence, d'un usage abusif ou d'une mauvaise installation ou utilisation conformément aux directives et aux renseignements du manuel de l'utilisateur, les dommages causés directement ou indirectement par un autre équipement, les dommages occasionnés durant le transport ou les dommages attribuables à des causes externes telles que la fumée de cigarette, la poussière, l'humidité ou des températures extrêmes. La présente garantie limitée ne couvre PAS la main-d'œuvre une fois la première année écoulée suivant la date d'achat de l'instrument.

##### **RÉPARATION**

Selon votre lieu de résidence, le service de réparation à domicile peut être offert ou non. Dans ce dernier cas, il vous faudra alors apporter ou expédier votre piano à un centre de service autorisé Roland. Veuillez communiquer avec le centre de service de Roland Canada pour connaître le centre de service autorisé le plus près de chez vous. Avant de le transporter, assurez-vous de bien emballer votre piano dans son emballage original. La présente garantie ne couvre pas les dommages occasionnés pendant son transport.

vers un centre de service, nous vous recommandons de vous procurer une assurance appropriée, qui couvre la valeur de l'instrument. La présente garantie limitée NE COUVRE PAS les frais d'expédition d'un piano vers un centre de service autorisé. En revanche, pendant la première année de la garantie, Roland Canada assumera les frais de transport pour vous le retourner chez vous.

#### **APPLICATION DE LA GARANTIE**

Un technicien autorisé en réparation de pianos Roland examinera votre piano pour déterminer si le problème est couvert par la présente garantie. Roland Canada se réserve le droit exclusif d'autoriser les réparations sous garantie. En cas de problèmes NON COUVERTS par la présente garantie limitée, Roland Canada communiquera avec vous pour vous fournir une estimation des coûts de la réparation du piano et vous demander si vous souhaitez payer pour le faire réparer.

Roland Canada et/ou son agent de service autorisé se réserve le droit de réparer votre piano à l'aide de pièces de rechange neuves ou remises à neuf, selon les besoins et leur disponibilité.

#### **GARANTIE NON TRANSFÉRABLE**

La présente garantie s'applique uniquement au premier acheteur d'un piano Roland neuf acheté auprès d'un détaillant de pianos Roland autorisé au Canada. La vente subséquente du piano annulera sa garantie, laquelle n'est pas transférable au nouveau propriétaire.

#### **NON-RESPONSABILITÉ**

TOUTES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'UTILISATION À DES FINS PARTICULIÈRES, SE LIMITENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS. ROLAND CANADA NE DOIT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS À LA PERTE DE JOUISSANCE OU DES DOMMAGES À D'AUTRES ÉQUIPEMENTS, MATÉRIELS OU ARTICLES SE TROUVANT SUR LES LIEUX OÙ LE PIANO EST UTILISÉ. LA SEULE RESPONSABILITÉ DE ROLAND CANADA SE LIMITE À LE RÉPARER OU À LE REMPLACER EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. SELON VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE, CERTAINES LOIS PEUVENT INTERDIRE L'IMPOSITION D'UN DÉLAI PRÉCIS RELATIVEMENT À UNE GARANTIE IMPLICITE OU À DES DOMMAGES INDIRECTS. LA PRÉSENTE CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ POURRAIT, PAR CONSÉQUENT, NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

#### **PRODUITS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE**

##### **Garantie limitée 5 ans sur les pièces/1 an sur la main-d'œuvre**

DP-990, HP201, HP203, HP207, HP-302, HP-305, HP-301, HPi-6s, HPi-7s, KR-103, KR-105, KR-107, KR-111, KR-115, KR-115M, KR-117M, LX-10, RG-1, RG-3, RG-3M, RG-7, RM-700, RP-101, RP-201